

Circulaire de rentrée 2026 **UFA Sainte-Marie Bastide**

5-7 rue Dubessan – 33100 BORDEAUX

Tél : 05 56 40 54 30

E-mail UFA : ufasaintemariebastide@smb33.fr

Formations	Date pré-rentrée
Titre RNCP 39741 Chargé de Communication	Mardi 1^{er} septembre 2026 – 13H30
Titre RNCP 39612 Responsable Développement Commercial Mode, Luxe, Beauté	
BTS Services et prestations des Secteurs Sanitaire et Social	
BTS Tourisme	
DTS Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique (Présentation sur le site Imagir 126 rue Lecocq 33000 Bordeaux le lundi 24 août 2026 de 9h à 12h. En entreprise à partir du 25/08/2026)	

Les cours débuteront le mercredi 2 septembre 2026 – L’emploi du temps vous sera transmis le jour de la pré-rentrée.

★ **Journée d’intégration obligatoire**

Une journée d’intégration obligatoire est organisée le jeudi 17 septembre 2026 pour l’ensemble des formations du campus : **SAVE the DATE !** Une participation de 50 euros vous sera demandée, merci de bien vouloir prévoir un chèque **à l’ordre de l’OGEC Sainte Marie Bastide** ou par espèces. Le programme de cette journée vous sera présenté lors de la pré-rentrée.

Au programme de la pré-rentrée

- Visite du campus
- Présentation de l’UFA et des équipes pédagogiques
- Règlement intérieur
- Calendrier de l’alternance
- Présentation des exigences pédagogiques
- Remise des certificats d’inscription

Règlement Intérieur

Les apprenti(e)s intègrent un centre de formation dont ils doivent respecter le règlement intérieur dès leur entrée sur le campus. Il vous sera demandé de signer ce règlement intérieur et de le respecter tout au long de la formation.

Circulaire de rentrée 2026 ***UFA Sainte Marie Bastide***

Restauration

Deux frigos connectés seront à votre disposition pour vos pauses gourmandes. Vous pourrez y acheter des viennoiseries, des boissons fraîches, des sandwiches et des salades.

Le livret d'apprentissage

C'est un outil au service du dialogue entre l'apprenti et ses formateurs, et de validation des compétences de l'apprenti(e). C'est un document réglementaire de liaison entre l'entreprise et l'UFA Sainte-Marie Bastide. Il s'agit d'un document à destination aussi bien de l'apprenti, que de son maître d'apprentissage. Il est régulièrement vérifié par le référent pédagogique de la formation.

Alternance

Vous pouvez intégrer la formation même sans entreprise au 1er septembre 2026.
Vous disposez jusqu'au 29 novembre 2026 pour formaliser votre contrat d'apprentissage.

Horaires du campus

Le campus ouvre à partir de 8h00 avec une pause méridienne en fonction de l'emploi du temps mis à jour.

En cas d'absence, l'apprenti a l'obligation de prévenir le campus par téléphone et/ou par mail à educ-bts@smb33.fr / ufasaintemariebastide@smb33.fr / 05 56 40 54 30 dès le début de la journée avant 11 heures afin de justifier sa situation.

Toute absence doit être justifiée par un arrêt de travail dans les 48h pour éviter toute retenue sur salaire.

Une carte personnelle d'accès au campus vous sera octroyée ainsi que votre carte d'apprenti (prévoir deux photos d'identité)

Prêt d'ordinateur

Pour les apprenti(e)s ne disposant pas d'ordinateur portable :
Possibilité de prêt de matériel informatique pendant la durée de la formation.
Caution demandée : **800 € par chèque** (non encaissé et restitué au retour du matériel)
Nombre d'ordinateurs limité.
Merci de vous signaler rapidement si vous souhaitez en bénéficier.

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances et avons hâte de vous accueillir au campus !